



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 94824

Texte de la question

M. Guy Bailliarat attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des artisans taxis du Calvados. Ceux-ci transportaient les enfants présentant des pathologies lourdes accueillis à l'institut médico-éducatif « L'espoir » de Caen. Ces artisans ont été très récemment informés par l'agence régionale de santé d'un arrêt des financements affectés à cette mission. Le syndicat des artisans taxis du Calvados, pour qui cette décision va entraîner une perte d'activité pour la profession, demande dans un courrier adressé aux parlementaires, que cette décision puisse être reportée à la fin de l'année scolaire 2015-2016 afin qu'ils puissent étudier de manière apaisée le coût social de cette prestation et éviter, au maximum, de perturber les enfants et leurs parents ainsi que les licenciements économiques. Face à cette proposition raisonnable, il lui demande quelle est la position du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Guy Bailliarat](#)

Circonscription : Calvados (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94824

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 avril 2016](#), page 2591

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)